Image not found or type unknown

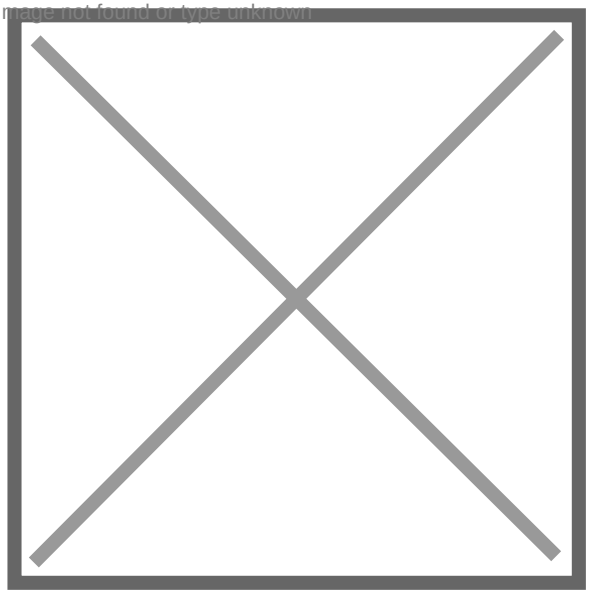

Lettre d'huissier suite somme due mais déjà payée

Par **Bisounours64**, le **20/07/2010** à **22:51**

Bonjour,
Mon problème:le 23 juin j'ai reçu un courier d'une société de recouvrement pour une somme que je devais à la société SFR suite à une résiliation de ligne internet.Hors lorsque j'ai reçu le courrier j'avais déjà envoyé le chèque qui a été encaissé 2 jours plus tôt le 21 juin.J'ai envoyé il y a 3 jours une réponse à la société de recouvrement pour l'informer de cet état de fait.Hors je reçois un nouveau courrier de cette société de recouvrement me réclamant encore cet argent,et me menaçant de poursuites(ils disent que c'est la dernière tentative de recouvrement à l'amiable).Que faire?Qu'est ce que je risque?Merci de me répondre car cette histoire pour une somme peu importante m'agace énormément

Par **chris_ldv**, le **21/07/2010** à **09:42**

Bonjour,

Ne faites rien de plus que ce que vous avez déjà fait (à savoir payer et informer la société de recouvrement que vous avez payé).

Dans l'hypothèse où la société de recouvrement va jusqu'à être mandatée par le créancier pour une action en justice il vous suffira de produire devant le juge d'Instance la preuve de paiement (relevé de compte prouvant l'encaissement du chèque de paiement).

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés